

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2142

Affectation du résultat : 2015

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2142 - AFFECTATION DU RESULTAT : 2015 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

a) Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2015 permet de déterminer :

- le résultat 2015 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2014 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement, celui-ci fait apparaître un besoin de financement pour le budget principal et le budget annexe des Halles Paul Bocuse.

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2016.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2015 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2015, majorées du déficit d'investissement 2014 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2015, majorées de la quote-part de l'excédent 2014 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2015 en fonctionnement, s'il en existe.

- de ré-allouer en 2016, des crédits annulés en 2015.

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2016.

- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

b) Affectation du résultat :

A. Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	608 541 108,29 €
Recettes (b)	672 338 083,16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	63 796 974,87 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2015 (e=c+d)	63 796 974,87 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	156 274 628,05 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	51 776 040,77 €
	Recettes totales (c=a+b)	208 050 668,82 €
Dépenses	Dépenses N (d)	207 235 700,40 €
	Déficit N-1 investissement (e)	65 356 289,80 €
	Dépenses totales (f=d+e)	272 591 990,20 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-64 541 321,38 €
Restes à réaliser	Recettes	3 867,05 €
	Dépenses	8 941 524,84 €
	Solde (h)	-8 937 657,79 €
Besoin de financement de l'investissement 2015 (i=g+h)		-73 478 979,17 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2015	-
Excédent de fonctionnement	63 796 974,87 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-73 478 979,17 €
Solde global de clôture	-9 682 004,30 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2016	-
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	63 796 974,87 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	64 541 321,38 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2016.

B. Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	7 367 168,24 €
Recettes (b)	7 622 582,56 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	255 414,32 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	90 427,20 €
Résultat de clôture 2015 (e=c+d)	345 841,52 €

<u>Investissement :</u>

Recettes	Recettes N (a)	205 787,98 €
	Excédent N-1 investissement (b)	108 261,10 €
	Recettes totales (c=a+b)	314 049,08 €
Dépenses	Dépenses N (d)	162 410,73 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	162 410,73 €
Solde d'exécution (g=c-f)		151 638,35 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	80 721,83 €
	Solde (h)	-80 721,83 €
Excédent de financement de l'investissement 2015 (i=g+h)		70 916,52 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2015	-
Excédent de fonctionnement	345 841,52 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	70 916,52 €
Solde global de clôture	416 758,04 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2016	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	151 638,35 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	200 000,00 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	145 841,52 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2016.

C. Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	1 791 912,92 €
Recettes (b)	2 021 989,23 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	230 076,31 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2015 (e=c+d)	230 076,31 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	194 725,80 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	118 977,88 €
	Recettes totales (c=a+b)	313 703,68 €
Dépenses	Dépenses N (d)	344 734,80 €
	Déficit N-1 investissement (e)	110 670,87 €
	Dépenses totales (f=d+e)	455 405,67 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-141 701,99 €
Restes à réaliser	Recettes	191 706,81 €
	Dépenses	191 716,81 €
	Solde (h)	-10,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2015 (i=g+h)		-141 711,99 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2015	-
Excédent de fonctionnement	230 076,31 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-141 711,99 €
Solde global de clôture	88 364,32 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2016	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépendances)	-141 701,99 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002	88 364,32 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	141 711,99 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2016.

D. Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	15 181 464,98 €
Recettes (b)	15 380 376,22 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	198 911,24 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2015 (e=c+d)	198 911,24 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	150 247,34 €
	Excédent N-1 investissement (b)	0,00 €
	Recettes totales (c=a+b)	150 247,34 €
Dépenses	Dépenses N (d)	36 139,18 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	36 139,18 €
Solde d'exécution (g=c-f)		114 108,16 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	70 238,33 €
	Solde (h)	-70 238,33 €
Excédent de financement de l'investissement 2015 (i=g+h)		43 869,83 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2015	-
----------------	---

Excédent de fonctionnement	198 911,24 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	43 869,83 €
Solde global de clôture	242 781,07 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2016	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	114 108,16 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	198 911,24 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	0,00 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2016.

E. Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement. Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2015	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002
1er arrondissement	77 881,21 €	2 225,56 €	80 106,77 €	80 106,77 €
2e arrondissement	38 637,98 €	12 226,02 €	50 864,00 €	50 864,00 €
3e arrondissement	73 926,23 €	8 528,91 €	82 455,14 €	82 455,14 €
4e arrondissement	30 056,96 €	-616,03 €	29 440,93 €	29 440,93 €
5e arrondissement	111 826,96 €	-67 098,35 €	44 728,61 €	44 728,61 €
6e arrondissement	101 737,99 €	-26 699,81 €	75 038,18 €	75 038,18 €
7e arrondissement	156 423,80 €	14 955,80 €	171 379,60 €	171 379,60 €

8e arrondissement	130 123,14 €	-59 661,56 €	70 461,58 €	70 461,58 €
9e arrondissement	80 122,39 €	32 789,27 €	112 911,66 €	112 911,66 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu le compte administratif 2015 ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du Budget Principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, du budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon et des Etats spéciaux des Mairies d'Arrondissement, sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM